

## Communiqué de presse

---

### Ne pas reporter toute tentative de réformes à des échéances postélectorales

En date du 24 avril 2008 s'est tenue l'assemblée générale de la Fedil, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Dans son discours, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a constaté que le pays s'apprête à entrer dans une phase dite « préélectorale », étant donné que les électeurs seront appelés aux urnes en juin 2009 - d'ici 14 mois. Dans ce contexte, le président de la Fedil a noté que le monde des affaires ne connaît pas de période pré- ou postélectorale, car les entreprises ne peuvent pas se permettre une phase qu'on pourrait qualifier de « marche à vide ». C'est pourquoi Robert Dennewald a insisté sur la nécessité de poursuivre, au-delà de toutes considérations politico-stratégiques, la voie des réformes tant nécessaires dans un environnement économique en mutation rapide.

Abordant un sujet ayant donné lieu, au cours des derniers mois, à un énorme travail d'analyse effectué au sein de la Fedil - à savoir l'introduction d'un statut unique pour salariés du secteur privé -, le président de la Fedil a constaté que certains amendements récents (financement de la Mutualité) apportés au projet de loi s'inscrivent dans la philosophie de la neutralité financière, une des prémisses clés fixées au niveau du Comité de coordination tripartite d'avril 2006.

Cependant, Robert Dennewald a regretté que la lutte contre l'absentéisme abusif n'a jusqu'ici pas trouvé de réponse satisfaisante : *« Pourtant, le gouvernement s'était engagé de mettre à disposition des entreprises des moyens efficaces de lutte contre l'absentéisme abusif. Plus grave encore : le texte actuel du projet de loi supprime plus de moyens qu'il n'en crée, notamment au vu de l'absence de lien entre le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Nous devons donc constater que le projet de loi portant introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé n'est pas conforme en tous points à l'accord du Comité de coordination tripartite et ne s'inscrit guère dans la logique d'une politique gouvernementale visant à augmenter la compétitivité du pays ».*

Au sujet de la modulation de l'indexation retenue au niveau du Comité de coordination tripartite, le président de la Fedil a rappelé qu'elle était motivée par le souci de freiner l'évolution du coût salarial et, partant, de redresser la compétitivité-coût de l'économie luxembourgeoise. Dans ce contexte, Robert Dennewald a noté qu'une mise en cause de la modulation du système d'indexation serait synonyme de viol de l'accord tripartite d'avril 2006 et, au-delà, constituerait une véritable menace pour la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, ceci surtout à un moment où l'inflation est orientée à la hausse.

Par ailleurs, il a déclaré que la Fedil refuse de se mettre du côté de ceux qui veulent faire croire que l'inflation - un phénomène macro-économique hautement complexe - peut être freinée sur simple coup de baguette magique de tel ou tel ministre. *« Nous restons convaincus que la modulation de l'indexation des salaires est un moyen adéquat, non seulement pour freiner l'évolution des salaires, mais aussi pour lutter contre le phénomène de l'auto-allumage des prix à la consommation »*, a-t-il conclu.

Le président de la Fedil a encore abordé le sujet de la lourdeur et la lenteur des procédures d'autorisation, auxquelles s'ajoute parfois l'indécision de l'administration, freinant ainsi l'investissement, tant public que privé. Dans ce contexte, Robert Dennewald a déclaré que le processus de simplification administrative, bien intentionné par le gouvernement, ne suffit pas pour produire le revirement nécessaire : *« Il faut aller au-delà. Il faut faire preuve de volonté politique et alléger les procédures d'autorisation en limitant le nombre d'études à produire, en réduisant les délais à respecter ou encore en s'interrogeant sur le bien-fondé de certaines procédures publiques ».*

Finalement, le président de la Fedil a rappelé que la Commission européenne ne cesse de pointer du doigt l'absence de réformes dans certains domaines clés pour l'avenir de notre pays, à savoir la précarité de notre système de pensions dans une perspective moyen/long terme, les faiblesses de notre système d'éducation, le manque de flexibilité sur le marché du travail et les difficultés à y intégrer certaines populations à risques, dont les travailleurs âgés, et, enfin, la nécessité d'améliorer l'environnement économique par des mesures favorisant l'émergence de marchés concurrentiels, une meilleure transposition de la législation communautaire et un meilleur soutien aux PME.

Au vu des enjeux économiques et sociétaux, Robert Dennewald a déclaré qu'il serait irresponsable de reporter toute tentative de réforme dans ces domaines à des échéances postélectorales. Dans ce contexte, il a précisé que la Fedil est prête à entrer dans un dialogue constructif avec le gouvernement sur tous ces points.

#### **Nominations statutaires : trois renouvellements et deux nominations au conseil d'administration**

Au chapitre des nominations statutaires, l'assemblée générale a renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration Marcel Gross (Entreprise des P&T), John Jentgen (Goodyear S.A.) et Jacques Lanners (Cératizit Luxembourg S.à r.l.). Par ailleurs, l'assemblée générale a procédé à la nomination de Charles-Louis Ackermann (groupe Accumalux) et Adrien Ney (Luxair S.A.) cooptés par le conseil d'administration au cours de l'année 2007.

Par ailleurs, le directeur de la Fedil, Nicolas Soisson, a présenté à l'assemblée générale le rapport annuel 2007 du conseil d'administration retraçant, notamment, les événements de la Fedil en 2007, les activités de ses différents groupes de travail et du bureau de représentation à Bruxelles ainsi que l'évolution conjoncturelle dans les secteurs regroupés au sein de la Fedil.

Luxembourg, le 24 avril 2008